



COMMUNE DE **BELFAUX**



EOLIEN

**INFORMATION A LA POPULATION A
PROPOS DU SITE EOLIEN
« LES COLLINES DE LA SONNAZ »**

Décembre 2022



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

Information à la population de Belfaux concernant le site éolien potentiel des « Collines de la Sonnaz »

Comme vous l'avez certainement appris par la presse, nos communes voisines de Courtepin et Misery-Courtion ont organisé, durant la seconde moitié du mois de novembre, des séances d'information et de débats sur l'énergie éolienne, plus particulièrement sur le site éolien potentiel dit des « Collines de la Sonnaz ». Or, le territoire de notre commune, comme celui des trois autres, est compris dans le périmètre de ce site éolien. Le Conseil communal de Belfaux, qui a décidé de renoncer à organiser une séance similaire, souhaite tout de même faire le point et informer sa population par le biais de ce tout-ménage.

Pourquoi Belfaux est-elle concernée par un site éolien ?

Le site éolien potentiel dit des « Collines de la Sonnaz » est un des sept sites contenus dans le Plan Directeur Cantonal de 2019. Concrètement, le site éolien potentiel recouvre 25 parcelles du territoire de notre commune, dont seules deux appartiennent à la commune elle-même. La détermination de sites éoliens au niveau cantonal correspond à une obligation vis-à-vis de la Confédération en vue de concrétiser la Stratégie énergétique 2050 et la production d'énergies renouvelables. L'existence de ce site dans le Plan Directeur Cantonal ne signifie pas qu'il y a une obligation d'y construire un parc éolien. Par contre, cela veut dire que ce site peut être étudié en vue d'y construire des éoliennes.

Bref historique du dossier éolien

Ce n'est pas la première fois que notre commune est concernée par un site éolien potentiel. En effet, deux sites ont été précédemment envisagés, à savoir « Misery-Courtion / Forêt de Belfaux » (2013-2014) et « Piamont » (2013-2017), chaque fois liés à la planification cantonale (Plan Directeur Cantonal). Pour ces deux projets, le Conseil communal a, en son temps, donné un préavis favorable. Toutefois, aucun de ces deux projets n'a été concrétisé :

- Le projet « Misery-Courtion / Forêt de Belfaux », pour lequel une convention a été proposée par la société Ennova au Conseil communal, a été abandonné par l'entreprise et aucune convention n'a été signée.
- Le projet « Piamont » a été abandonné car la planification éolienne cantonale n'a pas retenu ce site. Le Conseil communal de Belfaux et les autres exécutifs des communes concernées avaient fait une demande pour une éolienne-test, mais cela n'avait pas non plus abouti.

Le site des « Collines de la Sonnaz »

C'est dans le Plan Directeur Cantonal actuel, approuvé en 2019 (Grand Conseil, Conseil d'État, Confédération), que le site des « Collines de la Sonnaz » est inscrit. Ce site, ainsi que les six autres, ont été inscrits dans le Plan Directeur Cantonal après un processus qui a duré plusieurs années. Les critères et la méthodologie appliqués durant ce processus ont été largement remis en question, notamment par le Conseil communal (cf. plus bas). C'est en procédant par élimination successive que l'on a abouti à la détermination de périmètres propices à accueillir au moins six éoliennes. Le volet éolien du Plan Directeur Cantonal considère le site concernant notre commune en « coordination réglée », c'est-à-dire qu'il a fait l'objet d'études de variantes, que sa localisation est connue, que les domaines matériels à prendre en compte sont identifiés et que les modalités à suivre pour sa légalisation sont connues. C'est l'entreprise Groupe E Greenwatt qui s'est lancée, en vue de leur réalisation, dans le développement de projets éoliens sur les sept sites cantonaux, dont celui concernant Belfaux : les « Collines de la Sonnaz ».

Principaux événements et décisions liés au site éolien des « Collines de la Sonnaz »

Une description exhaustive est disponible sur le site officiel de notre commune :

<https://www.belfaux.ch/fr/organisation/energie-et-environnement/dossier-eolien.html>

- Entre 2018 et le printemps 2021, le Conseil communal de Belfaux rencontre à plusieurs reprises Groupe E Greenwatt. Parallèlement, des voix s'élèvent pour contester la planification éolienne cantonale ayant abouti à la définition des sites éoliens, et notamment l'absence de potentiel éolien pour le site des « Collines de la Sonnaz ».
- En mai 2021, Groupe E Greenwatt souhaite créer des comités de pilotage pour chacun des sites avec la participation des exécutifs communaux. Le Conseil communal de Belfaux se prononce contre, mais avant la transmission officielle de la réponse, Groupe E Greenwatt annonce retirer ses projets et remettre la planification des projets éoliens aux mains des communes¹.
- À partir de juin 2021, à l'initiative de la commune de Belfaux, une coordination intercommunale entre les quatre communes concernées par le site des « Collines de la Sonnaz », à savoir Belfaux, Courtepin, La Sonnaz, et Misery-Courtion, est mise en place. La Sonnaz quittera ensuite ce processus au mois de juillet 2021.

¹ <https://www.groupe-e.ch/fr/groupe-e-greenwatt-remet-la-planification-des-projets-eoliens-fribourgeois-aux-mains-des-communes>

- En septembre 2021, les Conseils communaux de Belfaux, Courtepin et Misery-Courtion adressent une demande au Conseil d'État portant sur les études de vents, afin que l'État organise, coordonne et finance celles-ci comme condition préalable à toute réflexion ultérieure au sujet d'un parc éolien sur le site des « Collines de la Sonnaz ».
- En janvier 2022, le Conseil communal décide de demander, à l'instar de plusieurs autres communes, la reconsidération du Plan Directeur Cantonal, pour contester l'élaboration de son volet éolien. À la suite du refus du Conseil d'État, un recours a été déposé au Tribunal fédéral. A ce jour, Il est encore pendant. Belfaux a toutefois décidé de ne pas se joindre aux communes qui ont fait recours.
- En mars 2022, dans le cadre de la réponse à la consultation sur le Plan Directeur Cantonal, le Conseil communal se positionne de façon négative sur l'élaboration du volet éolien, critiquant le manque de communication et de transparence et mettant en exergue certains points critiques du site éolien des « Collines de la Sonnaz ». Il demande que la situation soit clarifiée et que, dans cette attente, le site soit retiré du Plan Directeur Cantonal. Le 24 mars 2022, un mandat est déposé et co-signé par 62 député-e-s du Grand Conseil afin de reprendre entièrement et de façon indépendante l'élaboration du volet éolien du Plan Directeur Cantonal (mandat Fattebert et al.).
- En août 2022, l'État consulte les communes concernées par un site éolien, en proposant un comité de pilotage avec participation des communes pour mandater une enquête indépendante sur l'élaboration du volet éolien, le financement d'études de vents, et la mise en place d'éoliennes-test. Parallèlement, l'État répond officiellement favorablement à la demande du mois de septembre 2021 sur l'organisation, la coordination et le financement d'études de vents.
- En septembre 2022, après une consultation interne à la commune, le Conseil communal décide de rejeter l'ensemble de ces propositions, faites dans le cadre du Plan Directeur Cantonal **actuel**. La commune conditionne la poursuite éventuelle de ces réflexions à l'approbation et à la mise en œuvre du mandat Fattebert et al. À ce jour, le Conseil d'État n'a toujours pas donné de réponse officielle à ce mandat. Parallèlement, 30 député-e-s du Grand Conseil demandent l'ouverture d'une enquête administrative sur l'octroi du mandat par l'État à la société Ennova SA pour la planification éolienne cantonale.

Quelle est la position du Conseil communal ?

Le Conseil communal de Belfaux reconnaît l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences et pour accélérer la transition énergétique et le développement d'énergies renouvelables dans notre pays, notre canton et notre commune. Ce constat est renforcé par le contexte actuellement tendu et le risque de possibles pénuries d'énergie.

Dès lors, notre commune est ouverte aux solutions énergétiques durables, dont l'éolien. Toutefois, force est de constater que le cadre actuel est vicié par des problèmes avérés dans le processus qui a conduit à l'élaboration du volet éolien du Plan Directeur Cantonal.

À plusieurs reprises, le Conseil communal a demandé officiellement à l'État de tout mettre en œuvre afin de faire la lumière sur le passé et de reprendre toute la planification éolienne depuis le début. Ce n'est qu'à cette condition qu'une réflexion concrète et impartiale sera possible et envisageable pour notre commune. C'est d'ailleurs ce que demande le mandat Fattebert et al., que nous soutenons.

D'autre part, le Conseil communal a annoncé avec clarté que toute concrétisation d'un projet éolien sera précédée d'un vote consultatif de notre population.

En résumé, tant que le cadre (Plan Directeur Cantonal de 2019, actuellement en vigueur) reste le même, le Conseil communal refusera toute entrée en matière sur la question éolienne.

Transparence de l'information

Enfin, le Conseil communal souhaite être transparent vis-à-vis de sa population au sujet de ce dossier, en mettant en ligne la page d'informations la plus complète de toutes les communes du canton. Il a également informé le Conseil général lors de chacune des séances depuis le début de la législature 2021 - 2026 et a répondu officiellement à de nombreuses questions. Sur son initiative, l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) a créé une page donnant accès à la liste des documents demandés au sens de la LInf (Loi cantonale sur l'information et l'accès aux documents). Pour les deux projets, à savoir Misery-Courtion / Forêt de Belfaux et Piamont, pour lesquels la commune a émis un préavis, ces documents ont été transmis et sont disponibles pour toute la population.

Pourquoi une séance d'information et de débats n'est-elle pas organisée à Belfaux ?

Le Conseil communal est d'avis que tout vote consultatif devra être précédé d'une séance d'information et de débats, afin de donner la possibilité à la population de prendre une décision en connaissance de cause. Toutefois, nous sommes d'avis qu'un vote consultatif n'est pas pertinent dans le contexte actuel puisque, à ce stade, aucun projet concret n'est présent pour le site potentiel des « Collines de la Sonnaz ». D'autre part, nous avons contesté le Plan Directeur Cantonal actuellement en vigueur. Celui-ci fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Il n'y a donc aucun motif de consulter la population. Une consultation sur le simple principe de l'éolien n'est pas jugée pertinente.

A la suite de demandes officielles, les deux communes, qui ont tenu des séances durant le mois de novembre, organiseront des votes consultatifs auprès de leur population au printemps 2023. C'est la raison pour laquelle des séances d'information ont été mises sur pied.

Le Conseil communal vous remercie de votre confiance et saisit l'occasion pour vous souhaiter, à vous ainsi qu'à vos proches, un joyeux Noël et une bonne nouvelle année.

Pour obtenir davantage d'informations, rendez-vous sur le site officiel de notre commune

